



Réf. Farde e-Assemblées : 2354607

**TRADUCTION****N° OJ : 85****Projet d'Arrêté - Conseil du 21/09/2020****Objet : IP/AG/YB.- Convention GC Ten Weyngaert.**

Le Conseil communal ,

Vu la nouvelle Loi communale ,

Vu la volonté de la Ville de Bruxelles, Pouvoir organisateur du "Centrum Leren en Werken" de l' "Instituut Anneessens-Funck" et le centre culturel Ten Weyngaert, de créer une collaboration entre elles ;

Considérant que pour 2020, pour la période du 25 septembre 2020 au 4 décembre 2020 et pour 2021, pour la période du 8 janvier 2021 au 17 décembre 2021, une convention d'échange est conclu entre le centre culturel Ten Weyngaert et le "Centrum Leren en Werken" ;

Considérant que la présente convention vise à définir les modalités de la mise à disposition, par le centre culturel Ten Weyngaert d'un cuisine industrielle et salle utilisateur (cafétéria), situé à rue des alliés 54, 1190 Bruxelles, au profit du "Centrum Leren en Werken" ;

Considérant que cette convention d'échange a pour objet de permettre au "Centrum Leren en Werken" pour les élèves de la formation employé de collation et de restaurant d'utiliser le cuisine industrielle et recevoir et servir les clients dans la salle utilisateur (cafétéria), une journée par semaine pour la période et le prix convenus ;

Vu L'avis du service juridique ;

Vu l'avis de la Section Instruction publique ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ,

DECIDE:

D'approuver la convention entre centre culturel Ten Weyngaert et le "Centrum Leren en Werken" pour 2020, pour la période du 25 septembre 2020 au 4 décembre 2020 et pour 2021, pour la période du 8 janvier 2021 au 17 décembre 2021.

Annexes :

[Convention 2020 FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Convention 2021 FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

